

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt et un, le douze juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07/07/2021, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, CADOU DAL Jean-Pierre, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, MARREL Yannick, CARTERON Nadège, VANDENBUSSCHE Sandra, FARDIN Myriam, MUSTIERE Christelle, MORIN Natacha, THOMAS Julien.

Absents excusés : MM. GABORIEAU Émilie, BOUFFLERS Jean-François, MARTIN Franck, RENARD Leslie, BRECHOTTEAU Anthony.

Pouvoirs : Mme GABORIEAU Émilie à Mme MORIN Natacha,  
M. BOUFFLERS Jean-François à Mme PHELIPPEAU Annie,

Secrétaire de séance : M. BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre.

**ORDRE DU JOUR** :

**Le Conseil Municipal :**

➤ **RETIENT** l'offre commerciale du Crédit Agricole Atlantique Vendée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention à intervenir portant ouverture d'une Ligne de Crédit de Trésorerie.

➤ **DONNE**, à l'unanimité, son accord pour se porter acquéreur de la bande de terrain de 2 mètres de large en bordure de la parcelle cadastrée AD 200, pour l'euro symbolique, **AUTORISE** un Adjoint à signer l'acte de vente, en cas d'absence du Maire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, la facture de relevé d'état des lieux sur fond de plan d'architecte concernant le projet de réhabilitation et de construction du bâtiment Bibliothèque/Police Municipale, pour un montant de 1 063,10 € HT soit 1 275,72 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **FIXE**, à l'unanimité, le montant du loyer d'un local médical avec pièces communes comme suit :  
Pour les infirmières de 100 € HT par mois.

Pour l'ostéopathe de :

- 1<sup>er</sup> mois de location : gratuité pendant la période d'aménagement,
- 2<sup>ème</sup> mois, 3<sup>ème</sup> mois et 4<sup>ème</sup> mois de location : 50 € HT/mois,
- 5<sup>ème</sup> mois, 6<sup>ème</sup> mois et 7<sup>ème</sup> mois de location : 150 € HT/mois,
- 8<sup>ème</sup> mois, 9<sup>ème</sup> mois et 10<sup>ème</sup> mois de location : 250 € HT/mois,
- A partir du 11<sup>ème</sup> mois de location : 350 € HT/mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à un notaire afin de rédiger les baux professionnels de location du cabinet médical et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, les voies suivantes : Route de la réserve Naturelle Régionale, les Petits Relais, la Pire Claire, les Fours à Chaux, Rue du Puits Chioux et la cour de l'école Jean Macé site maternelle, pour le programme de travaux de réfection de voirie 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet des travaux de voirie de Marais année 2021, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, la proposition commerciale de Leclerc, concernant l'achat de 2 tablettes IPAD AIR 64 GB WIFI, pour l'école publique Jean Macé, pour un montant de 1 115,00 € HT soit 1 338,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de la société HERVOUET FRANCE concernant le transport des enfants hors ramassage scolaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **VALIDE**, à l'unanimité, la demande de participation financière de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) de 50% concernant le devis de la SAE SICOM, d'un montant de 2 952,00 € HT soit 3 543,60 € TTC, correspondant à la passerelle du Batardeau et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **VOTE**, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'association du Comité des Fêtes qui organise le 17 juillet 2021, un feu d'artifice et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **ACCEPTTE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée) favorisant la disponibilité et la formation des sapeurs-pompiers volontaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **ÉMET** un avis défavorable, à l'unanimité, sur l'enquête publique déposée par l'EPMP (Etablissement Public du Marais Poitevin) concernant l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole (5 campagnes annuelles d'irrigation).

● **DIA/DPU** présentées : 020/2021 : 52 Ter Rue du Huit Mai, 021/2021 : 1 Rue du Vieux Moulin, 022/2021 : 26 Rue Urleven, 023/2021 : 41 Rue du Huit Mai, 024/2021 : 6 Lotissement du Puits Chioux, 025/2021 : 1 Lotissement du Fief du Bourg,

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 7 septembre 2021 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h14.

Affiché le 19/07/2021.

Le Maire,

Bernard LANDAIS.

